

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BANQUE DE TUNISIE

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La BANQUE DE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2017.

(En milliers de dinars)	Du 01/07/2017 au 30/09/2017	Du 01/07/2016 au 30/09/2016	sept-17	sept-16	déc.-16
1 - Produits d'exploitation bancaire	104 626	87 005	306 262	265 507	367 760
Intérêts	75 883	66 640	211 521	190 402	258 978
Commissions en produits	12 930	12 525	39 710	37 396	50 966
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	15 813	7 840	55 031	37 709	57 816
2 - Charges d'exploitation bancaire	40 660	33 650	114 206	96 675	132 232
Intérêts encourus	40 053	33 079	112 955	95 887	131 237
Commissions encourues	607	571	1 251	788	995
3 - Produit Net Bancaire	63 966	53 355	192 056	168 832	235 528
4 - Autres produits d'exploitation	122	223	460	506	927
5 - Charges opératoires, dont :	20 779	16 435	61 049	51 500	70 692
Frais de personnel	16 005	12 389	47 162	39 344	54 382
Charges générales d'exploitation	4 774	4 046	13 887	12 156	16 310
6 - Structure du portefeuille au bilan			757 020	623 932	679 740
Portefeuille titres commercial			384 130	264 874	306 724
Portefeuille titres d'investissement			372 890	359 058	373 016
7 - Encours net des crédits (1)			3 917 834	3 626 567	3 652 155
8 - Encours des dépôts			3 348 597	3 097 645	3 153 153
Dépôts à vue (*)			1 280 594	1 096 593	1 145 935
Dépôts d'épargne			1 050 269	906 917	965 561
Dépôts à terme			1 017 734	1 094 135	1 041 657
9 - Emprunts et ressources spéciales au bilan			268 807	154 802	228 314
10 - Capitaux propres apparaissant au bilan (2)			664 831	628 274	628 274

Les rubriques de septembre 2016 comportant (*) sont retraitées pour les besoins de la comparabilité.

(1). Les crédits sont présentés net des provisions constituées durant la période.

(2). Compte non tenu du résultat de la période.

BANQUE DE TUNISIE
NOTES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE
ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

1. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

La BANQUE DE TUNISIE est un Etablissement de crédit au capital de 180.000.000 dinars. Elle est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie en matière de présentation de la situation comptable et des normes prudentielles définies par la circulaire n° 91-24.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les indicateurs d'activité de la BANQUE DE TUNISIE sont établis en application des principes comptables suivants :

2.1. Règle de constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts et commissions sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

2.1.1. La constatation des intérêts :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

2.1.2. La constatation des commissions :

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

2.2. Classification des titres et revenus y afférents :

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

2.3. Règles de comptabilisation des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois concerné. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat de la période.

2.4. Encours des crédits :

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses.

2.5. Encours des dépôts :

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

2.6. Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

3. FAITS MARQUANTS A LA FIN DU 3EME TRIMESTRE 2017 :

A la fin du 3^{ème} trimestre 2017, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- **Les crédits à la clientèle** (net des provisions constituées) ont enregistré une augmentation de **+8,0%**, passant de **3.626.567** mille dinars au 30/09/2016 à **3.917.834** mille dinars au 30/09/2017. Cette croissance a touché toutes les composantes des crédits accordés aux entreprises et aux particuliers.
- **Les dépôts de la clientèle** sont en croissance de **+8,1%** passant de **3.097.645** mille dinars au 30/09/2016 à **3.348.597** mille dinars au 30/09/2017. Cette croissance est générée essentiellement par l'augmentation des dépôts à vue et des dépôts d'épargne respectivement de **16,8%** et **15,8%** entre Septembre 2016 et Septembre 2017.
- **L'encours des ressources spéciales** a augmenté de **73,6%** passant de **154.802** mille dinars fin Septembre 2016 à **268.807** mille dinars à fin Septembre 2017 et ce suite aux nouveaux tirages effectués par la banque sur des nouvelles lignes de crédits extérieures accordées par des bailleurs de fonds internationaux.
- **Les produits d'exploitation bancaire** ont progressé de **+15,3%** pour atteindre **306.262** mille dinars au 30/09/2017 contre **265.507** mille dinars au 30/09/2016. Cette progression concerne les intérêts **(+11,1%)**, les commissions **(+6,2%)** et les revenus du portefeuille commercial et d'investissement **(+45,9%)**.
- **Les charges d'exploitation bancaire** sont en augmentation de **+18,1%** passant de **96.675** mille dinars au 30/09/2016 à **114.206** mille dinars au 30/09/2017. Cette hausse des charges est engendrée essentiellement par l'augmentation du volume des dépôts et des tirages sur les ressources extérieures.

- **Le Produit Net Bancaire** a atteint à la fin du 3^{ème} trimestre 2017 un montant de **192.056** mille dinars, contre **168.832** mille dinars à la fin du 3^{ème} trimestre 2016, soit une progression de **+13,7%**.

- **Les charges opératoires** ont augmenté de **+18,5%** pour atteindre **61.049** mille dinars au 30/09/2017 contre **51.500** mille dinars au 30/09/2016. Elles sont décomposées comme suit :

- *Charges du personnel pour un montant de **47.162** mille dinars, en augmentation exceptionnelle de **19,8%** et ce tenant compte des deux augmentations salariales sectorielles successives de 2016 et 2017.*
- *Les frais généraux ont atteint une enveloppe de **13.887** mille dinars contre **12.156** mille dinars en 2016, soit une augmentation de **14,2%**.*
- *Ces charges ne tiennent pas compte de la contribution au fonds de garantie prévu par le décret gouvernemental N°2017-268 du 1^{er} février 2017, le fonds n'étant pas constitué à ce jour.*